

INFORMATION IMPORTANTE :

FACTURATION DES RAPPORTS MEDICAUX AI (TARIF TARMED)

Madame, Monsieur,

La facturation à l'assurance-invalidité (AI), notamment le standard de facturation, est définie dans la convention Tarmed en vigueur. Toute autre forme, y compris la formule de facture jointe jusqu'ici aux mandats de rapports médicaux à remplir, ne sera plus acceptée par la centrale de compensation à Genève dès le **01.09.2020**. Cela est valable aussi pour les mandats en cours.

Le standard de facturation en vigueur selon la convention Tarmed est la "facture TP" que les médecins utilisent depuis de nombreuses années pour la facturation de leurs prestations aux assurances sociales en Suisse (p. ex. aux assurances-maladie et accident).

Ce standard de facturation s'appliquant aussi à la facturation des rapports médicaux AI, nous n'annexons dorénavant plus de formule de facture à nos mandats de rapports médicaux à remplir.

En outre, nous vous invitons à procéder à la **facturation électronique** avec notre assurance, ce qui simplifierait et accélérerait grandement la procédure de paiement. Le flyer ci-joint vous donne un premier aperçu à ce sujet. La division Prestations en nature de la Centrale de compensation à Genève (par mail : prestationsennature@zas.admin.ch) se tient à votre disposition pour toute question en lien avec la facturation électronique. Si c'est la caisse des médecins qui gère actuellement votre facturation, l'activation de la facturation électronique à notre assurance est simple et nous vous invitons dans ce cas à les contacter dans ce sens.

Tout en vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Office cantonal AI du Valais

(Document sans signature)

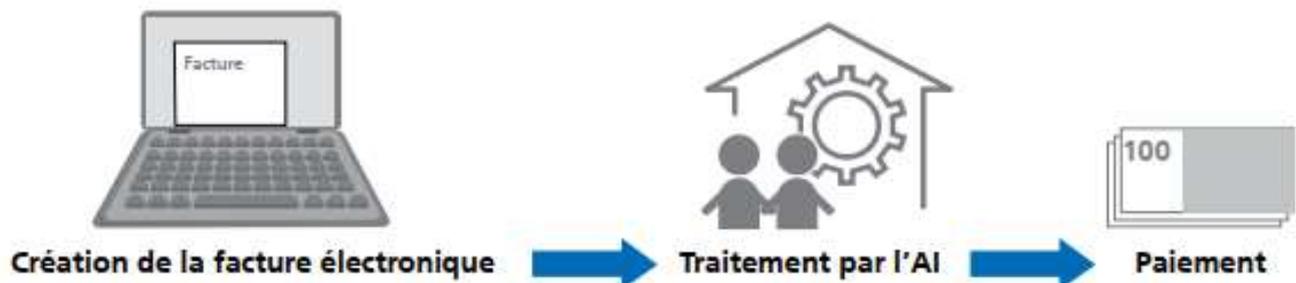


Economisez du papier et gagnez du temps : facturez sous forme électronique !

Toutes les prestations remboursées par l'Assurance invalidité (AI) peuvent être facturées sous forme électronique.

Que vous apportent les e-factures ?

- ✓ Traitement et paiement beaucoup plus rapide
- ✓ Message électronique en cas de refus par l'assurance
- ✓ Economique et écologique
- ✓ Identification simple des participants grâce à un GLN (Global Location Number) disponible gratuitement auprès de www.refdata.ch



A quoi faut-il encore faire attention ?

- ✓ Les factures sont transférées via un intermédiaire comme www.medidata.ch (contact)
- ✓ Destinataire des factures unique pour tous les cantons: GLN 7601003002751 (Centrale de Compensation, Genève)
- ✓ Le numéro de décision AI à 14 chiffres (ex. 32220191234567) ainsi que le NAVS13 du patient doivent figurer impérativement sur la facture

Quel logiciel de facturation choisir ?

- Si vous facturez également à des assurances maladie ou accident, votre logiciel peut certainement déjà facturer sous forme électronique
- Si vous facturez un faible volume annuel à l'AI, vous pouvez saisir vos factures en ligne via Medicalinvoice.ch
- Si vous adressez un volume important de factures à l'AI et n'avez pas accès un logiciel existant, vous devez adapter votre ERP pour la création de factures électroniques. Contactez-nous pour de plus amples informations : prestationsennature@zas.admin.ch